

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juillet 2010 à 19h30

Président : M. DEMOURY

Etaient présents : Mme COURTEAUX, Mrs DUSSART, JEUNIAUX, DUCROCQ, POUVREAU, THURET, RIVET, RICHARD, CAPRON, PROCHWICZ, POURNY.

Etaient absents : Mmes COCAGNE, BOUSSU
M CANDELIER, excusé, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX

Secrétaire de séance : M POUVREAU

Date de Convocation : 06 Juillet 2010

Date de la séance : 12 Juillet 2010

Affiché le : 19 Juillet 2010

Ordre du Jour :

I) Rajout d'une délibération

M DEMOURY demande le rajout d'une délibération concernant :

- Une déclaration d'intention d'aliéner

A l'unanimité des présents, le rajout de la délibération est approuvé.

II) Approbation du compte rendu du 14 Juin 2010

Remarque de M CAPRON :

Page 3 : Deux accidents « *sans dommage corporel* » ont eu lieu en une semaine.

Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

III) Délibérations :

✓ Rénovation des ponts : Choix de l'entreprise

Présentation de M DUSSART

Monsieur le Maire expose que les arrêtés de subvention nous étant parvenus, le dossier de consultation a été établi et que la consultation sous forme de marché en procédure adaptée, seuil inférieur à 90 000€ hors taxes a été lancée, la remise des offres s'est terminée le 25 juin 2010.

Monsieur le Maire donne lecture des deux entreprises qui ont répondu :

- Entreprise SIRCO TRAVAUX SPECIAUX, 21 rue de l'industrie 67400 ILLKICH pour un montant de 235 594.06€ TTC

- Entreprise IREM ZI Allée de l'industrie 80800 Corbie pour un montant de 98 529.80€ TTC

Les dossiers ont été vérifiés par les membres de la commission aménagement.

19H40 : Arrivée de Mme COURTEAUX

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de retenir la Ste IREM de Corbie pour un montant de 98 529.80€ TTC pour effectuer les travaux et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

✓ FDE80 : Passation d'avenants aux conventions passées avec le SIER

Présentation de M DEMOURY

Monsieur le Maire expose que par Arrêté Préfectoral en date du 30 octobre 2009, les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ont été modifiés.

La Fédération exercera en lieu et place du SIER la maîtrise d'ouvrage des travaux à compter du 1^{er} janvier 2010. Dans les conventions passées entre la commune et le SIER pour la réalisation des travaux, il convient que la Fédération Départementale d'Energie soit substituée au SIER dans ses droits et obligations découlant de cette

convention afin que la Fédération réalise les travaux ou prestations dans les mêmes conditions que celles convenues entre la Commune et le SIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents l'avenant à la convention et autorise Monsieur le maire à signer les avenants aux conventions en cours entre la commune et le SIER pour que la Fédération Départementale d'Énergie soit substituée dans l'exécution des conventions à compter du 1^{er} Janvier 2010.

✓ Accueil de loisirs : Tarifs des séjours courts et tarifs à la journée

Présentation de M DEMOURY

Monsieur le Maire rappelle que les séjours courts ne comportent que 3 jours et la semaine du 14 juillet ne comporte que 4 jours de présence.

De ce fait, proposition d'une tarification à la journée soit :

- 5.95€ jour pour les familles imposables
- 5.40€ jour pour les familles non imposables

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents la tarification mentionnée ci-dessus.

✓ Enertrag : Avenant à la convention

Présentation de M DEMOURY

Monsieur le Maire expose qu'aux termes d'une convention signée sous seing privé en date du 28 mai 2004 précédée d'une délibération du Conseil municipal en date du 15 mai 2004 et dûment enregistrée à la Préfecture, la commune avait consenti et accepté aux termes de ladite convention, sous les charges et conditions habituelles en pareille matière, à la Société d'Exploitation de la Centrale Eolienne d'Oresmaux, le droit d'établir une ligne souterraine 20 KV entre le Poste Source d'Amargue et les Eoliennes d'Oresmaux, sur la ou les voies en sa possession et ce pour une durée de 25 ans prenant effet à compter de la date de mise en service de l'exploitation. A cet égard, la SECE OR SCS dûment représentée demande au conseil municipal de proroger la durée de la convention initiale à 30ans, avec tous les droits et obligations mentionnées dans la convention du 28 mai 2004 et d'autoriser le Maire à signer ledit avenant à la convention du 28 mai 2004, moyennant une indemnité forfaitaire et globale complémentaire de QUATRE CENTS EUROS (400.00€) payable en une seule fois et correspondant à la majoration de 20% de la somme de DEUX MILLE EUROS (2000.00€) déjà réglée.

Les autres charges et conditions de la convention initiale restent inchangées.

M CAPRON demande si lors des premiers travaux, les bornes enlevées ont été remises?

A vérifier auprès de M DHONDT, agriculteur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents d'approuver l'avenant à la convention.

✓ Stagiaire : Montant de la gratification exceptionnelle

Présentation de M DEMOURY

Monsieur le Maire rappelle la convention passée entre l'Université de Picardie, la commune et Etienne PILON, stagiaire du 01 mai au 31 juillet 2010 dans le cadre de sa formation en Master 2 Droit de la santé. Il effectue un diagnostic territorial du contrat éducatif local de la commune.

Monsieur le Maire propose de rembourser les frais kilométriques de M PILON.

Par principe, M CAPRON souhaite lui accorder « une gratification exceptionnelle » afin de ne pas créer de précédent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 12 voix pour et 1 voix contre « le terme indemnité » décident de rembourser les frais kilométriques de M Etienne PILON, stagiaire, sur présentation d'un état signé par monsieur le Maire et sur la base des frais de transport au taux en vigueur, par arrêté du 26 Août 2008.

✓ Classe de neige : Participation de la commune pour un enfant scolarisé à Hornoy le Bourg

Présentation de M DEMOURY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Commune d'Hornoy le Bourg qui organise un voyage en classe de neige pour les élèves de CM1 et CM2 en janvier 2011.

Un enfant demeurant à Vers sur Selle, scolarisé à Hornoy le Bourg est concerné par le voyage en classe de neige.

La commune d'Hornoy le Bourg demande une participation financière, sous forme de subvention, sachant que le prix du séjour est estimé entre 400€ et 450€ par enfant.

Le Maire de Vers sur Selle expose que la commune a toutes les structures nécessaires pour recevoir les enfants, groupe scolaire, cantine, étude surveillée et garderie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, refusent par 12 voix contre et 1 abstention de participer financièrement au voyage en classe de neige prévu en janvier 2011 et organisé par la commune d'Hornoy le Bourg.

✓ Amiens Métropole : Convention pour redevance spéciale d'enlèvement des déchets

Présentation de M DEMOURY

Par manque d'éléments, la délibération est reportée à la prochaine séance.

✓ Programme Local Habitat Amiens Métropole : Avis du conseil municipal

Présentation de M DEMOURY

Conformément au code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal est appelé, par la présente délibération, à faire connaître l'avis de la Commune de Vers sur Selle sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire d'Amiens métropole par délibération du 03 juin 2010.

Ce projet de PLH porte sur une durée de 6 ans (2011-2016). Il a été établi en concertation avec les élus représentants les 33 communes composant la Communauté d'Agglomération, le Comité de Pays du Grand Amiénois, l'Etat et les principaux partenaires locaux.

Ce projet est constitué des éléments suivants :

- Le diagnostic
- Les orientations
- Le programme d'actions

Les orientations du projet visent à :

- Restaurer une croissance démographique en rapport avec les ambitions de l'agglomération.
- Permettre l'accès au droit du logement pour tous.

Elles sont conformes au volet stratégique du projet urbain métropolitain élaboré en 2009, qui met en avant l'ambition de créer ensemble une métropole compacte, dense et fluide, en capacité de renforcer son rôle de capitale régionale.

Le programme d'actions est organisé autour de six points :

- Construire plus, une nécessité pour répondre aux besoins : une ambition de construire 8 400 logements en six ans, soit 1 400 logements par an en moyenne aujourd'hui (1100 sur Amiens), dont un peu plus de la moitié consacrée (710/an) aux logements aidés (locatif social 30% et accession sociale à la propriété 20%). La répartition géographique permet un développement équilibré de l'agglomération.
- Construire mieux : promouvoir un habitat de qualité dans un environnement sauvegardé et mis en valeur et proposer une offre d'habitat économiquement soutenable.
- Poursuivre la rénovation urbaine.
- Accompagner les mutations urbaines des quartiers : requalifier le parc existant dans les quartiers anciens d'Amiens, les centres bourgs et les communes rurales.
- Favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des personnes ayant des besoins spécifiques.
- Construire et mobiliser un partenariat durable pour réaliser les objectifs du PLH.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, donnent un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 03 Juin 2010 sous réserve de la prise en compte de l'observation suivante :

11 voix avec la réserve suivante :

- Développer l'habitat pour l'accueil des cadres, logements de qualité à destination du personnel encadrant.

Et 2 voix approuvant le PLH sans réserve.

✓ Réserve Parlementaire : Projet achat matériel informatique

Présentation de M DEMOURY

Une aide financière par le Sénateur M DENEUX peut-être accordée dans le cadre d'un projet d'informatisation de la commune de Vers sur Selle. Le matériel sera mis à disposition gratuitement à l'association Ménage Service Professionnel avec une revente du matériel dans les deux ans.

La subvention s'élève à 50% du projet hors taxes.

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les devis établis par la Ste SONOR Plus et la Ste LV Informatique pour un montant total TTC de 19 633.27€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent par 12 voix pour et 1 abstention, le projet qui lui est présenté, sollicitent une subvention parlementaire auprès de M DENEUX, Sénateur et arrêtent le plan de financement suivant :

- Montant des équipements HT	16 415.78€
- Subvention 50% du montant HT	8 207.89€
- Budget communal Fonds propres dont TVA 3217.49€	11 425.38€
Total du projet TTC	19 633.27€

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

✓ PEP80 : Convention 2010

Présentation de M DEMOURY

Par manque d'éléments, la délibération est reportée à une prochaine séance.

✓ Déclaration d'intention d'aliéner

Présentation de M DEMOURY

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître CANNESON, notaire à Quevauvillers (80), concernant la parcelle N° AE 83 sise au n° 62 route de Conty à Vers sur Selle

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

21H10 : Départ de M DUCROCQ

IV) Informations Vers sur Selle

• Point sur les travaux de Vers Sur Selle

→ Présentation de M DUSSART

- Travaux :

Les travaux de bordures sont réalisés rue du moulin

L'enduit et les réparations ont été effectués chemin de Clairly et rue Emmanuel Bourgeois

- Plan Local d'Urbanisme

Lors de la réunion du 29 juin, les services de l'Etat ont demandé des compléments d'information au niveau de l'assainissement, des eaux pluviales, des ressources en eau, les zones humides. Le bureau d'études se charge d'apporter les éléments.

• Informations diverses

→ Présentation de M DEMOURY

- Eolienne

La Sté VALECO de Montpellier sollicite un rendez-vous pour connaître la politique de développement des énergies renouvelables et étudier les possibilités qu'offre le patrimoine de la commune pour l'implantation ou l'extension de parcs éoliens. La commune ne souhaite pas donner suite à cette demande.

- ADSL

Suite à diverses interventions de la mairie, réponse de M Emmanuel NKUNZ :

Les habitants de la commune, abonnés au téléphone accèdent à 512Kb/s qui est le débit minimum. De ce fait, il n'est pas possible réglementairement de proposer à la commune un NRA Zone d'Ombre. Si au moins 10 abonnés différents de la commune n'avaient aucun accès à l'ADSL, France Télécom et le Département pourraient intervenir dans le cadre de l'aménagement du territoire.

- Groupe scolaire

Le pot de rentrée aura lieu le mardi 31 août à l'école.

- Vœu présenté par M Olivier JARDE du Conseil général

Pour l'amélioration de l'aide aux communes de moins de 2000 habitants concernant le nouveau dispositif IDEAL, subvention du Département, réservée aux communes rurales.

-Taxe sur les panneaux publicitaires

Le dossier est confié à M Jean-François CANDELIER, adjoint.

- Tickets de cinéma

Les tickets sont disponibles en mairie du 07 juillet au 31 Août à raison d'une contremarque par semaine et par jeune de 3 à 25 ans. Cela permet aux enfants de la commune de se rendre au cinéma pour 1.50€ pendant cette période.

V) Informations Amiens Métropole

→ Présentation de M DEMOURY

- Travaux : Demandes 2011

Sonorisation de l'espace de football.

Un pare ballon.

Plateau route de Conty.

Effacement des réseaux : Devant l'école, la rue Dufour, la route de Conty et le Culmont.

- Travaux 2010 :

Pour la sécurité , pose d'une barrière place du 8 mai et un portillon.

- Réunion des Maires

A eu lieu le 16 juin sur les transports à la demande.

- Plan Local de l'Habitat

Dans le cadre du PLH, à partir du 19 juillet, des visites du territoire seront effectuées afin de connaître le bâti existant.

- Politique de la ville

Le dossier est consultable en mairie

VI) Informations sur le pays du Grand Amiénois

→ Présentation de Mr DEMOURY

- ADUGA

Le rapport d'activité de l'ADUGA 2009 est consultable en mairie

- SCOT

Un séminaire aura lieu en septembre.

- ETAT

Le dossier DICRIM pour le référencement national est à retourner en Préfecture.

VII) Questions diverses

Tour de table

✓M DEMOURY reprenant les observations de M CANDELIER

- Informations Vers sur Selle

- Réunion avec les PEP80 le 17/06 puis le 23/06 sur Amiens

Les informations présentées en Conseil ont été notifiées aux PEP80 en demandant des précisions sur certains points afin de les éclaircir.

Les réponses ont été apportées par le service comptabilité de l'association.

- Caisse d'Epargne de Picardie

Présentation d'un logiciel de règlement par Internet, directement de chez soi, au profit de la commune, par l'intermédiaire de la perception, pour toutes les factures émises.

Pratique pour le particulier mais relativement lourd à manipuler et marginal, semble ne présenter que peu d'intérêt dans la gestion actuelle.

- Les jurés d'assises à Boves le jeudi 24 juin

Dans le canton de Boves, chaque année 8 communes sont tirées au sort pour désigner 3 personnes. La commune de Vers sur selle, sortie au tirage, a désigné 3 noms, également tirés au sort à partir de la liste électorale. Ces personnes seront prévenues individuellement.

- TV Amiens

Une initiative locale souhaiterait développer « TV Amiens », depuis un an sur Internet à raison de 10h par semaine, sous forme d'une société coopérative d'intérêt collectif.

La première année, les programmes pourraient diffuser 3 heures par jour pour atteindre 6 heures avec 12 salariés, 30 au bout de 3 ans et visent la TNT.

Le financement de cette opération est prévu par la publicité, les sponsors, la couverture d'événements ...

Pour permettre à cette initiative de se développer un appui des collectivités territoriales est nécessaire.

Les maires des communes non représentées à cette réunion seront contactés individuellement.

- Comment faire passer un message urgent dans la commune

A la suite d'un mouvement de grève le 24 juin, les sacs jaunes n'ont pas été ramassés. Quelques personnes informées par Amiens métropole ont reçu la consigne de rentrer les sacs pour ne les ressortir que la semaine suivante en demandant de faire passer le message qui s'est révélé peu suivi.

Le sujet n'est pas d'importance mais pourrait-on envisager un mode de diffusion rapide d'un message à faire passer à nos administrés ?

- Informations Amiens Métropole

- Commission sports

Clubs sportifs de proximité, une réforme importante des subventions allouées aux clubs est en cours mais ne devrait prendre effet qu'à partir de 2011.

En effet, compte tenu de la tenue des assises du sport prévue le 6 novembre prochain, cette réforme sera présentée pour validation à cette assemblée.

De ce fait, le solde de la subvention 2010 aux clubs sportifs sera versé sur la base de l'année 2009.

- Commission développement durable

Transport urbain : des modifications sur le réseau interviendront à compter du 30 août prochain. La ligne 16 n'est pas concernée par ces changements.

- Commission finances

Groupement de commandes pour travaux d'entretien et d'aménagement : très peu de communes (3) ont donné suite à la proposition métropolitaine.

Fourniture, livraison et gestion des commandes de fournitures de bureau et scolaires : un coût indicatif détaillé devrait nous être communiqué prochainement.

Cathédrale : une opération de mécénat devrait aboutir à la mise en place d'une visite virtuelle panoramique de la cathédrale Notre Dame d'Amiens, sur Internet.

✓M JEUNIAUX

- Canicule

La municipalité va mettre à la disposition des personnes âgées et sensibles des fascicules d'informations, intitulés « La canicule et nous » disponibles en mairie.

-Semi-marathon du Val de Selle

Lors du semi-marathon du dimanche 27 juin, M RIVET, Boulanger, n'a pas pu se rendre à Bacoüel sur Selle avec son véhicule de travail car la route était barrée pendant le temps de la manifestation.

Il demande que les organisateurs en tiennent compte l'année prochaine afin qu'il ne perde pas une partie de sa recette journalière et qu'on l'autorise à circuler ce jour-là et demande à en être informé.

✓M THURET

- Voirie - stationnement

Problème de discipline concernant le stationnement des voitures garées côté pair de la route de Conty.

Le panneau « Stop » devant l'école est rarement respecté.

✓Mme COURTEAUX

- Cinéma plein air

Beaucoup de personnes ont assisté à la soirée cinéma malgré le froid.

- Concert dans l'église

Possibilité de donner un concert dans l'église mais il faut demander une autorisation auprès de l'Evêché et se renseigner, si en terme de sécurité, l'église peut recevoir du public à l'occasion d'un concert.

- Fête du 14 juillet

Organisation de la retraite aux flambeaux, de la journée du 14 juillet et du feu d'artifice.

✓M RIVET

-Transport

Par mon intermédiaire, une demande de Mme Anne-Marie COCAGNE :

Avez-vous des renseignements sur la gratuité des bus pour les jeunes de plus de 16 ans, scolarisés, de la commune ?

M DEMOURY souhaite connaître le nombre de jeunes concernés et le prix d'une carte d'abonnement.

Une enquête sera menée après de la Ste AMETIS afin de répondre lors du prochain conseil.

-Travaux au terrain de foot

Les travaux de rénovation du terrain de foot sont demandés après le 14 juillet.

✓Mr DEMOURY

-Balayeuse

M Jean-Philippe HERMANT, Ste VETA, est venu faire une présentation et un nettoyage des caniveaux avec sa balayeuse. Nous sommes dans l'attente d'un devis.

✓M CAPRON

-Inauguration des soins palliatifs le 05 juillet

J'ai assisté aux inaugurations de l'Unité de Soins Palliatifs et de l'Accueil de jour Thérapeutique le 05 juillet au Centre Saint Victor à Amiens .

Inaugurations sous la présidence de Monsieur Michel DELPUECH, Préfet de la Région Picardie, Préfet de la Somme avec Madame Marie-Françoise VAN RECHEM Directrice Générale Adjointe de la Santé représentant Monsieur JACQUINET Directeur Général de l'A.R.S de madame Isabelle DEMAISON Vice Présidente du Conseil Général représentant Monsieur Christian MANABLE Président du Conseil Général et de Monsieur DOMY Directeur général du Centre Hospitalier Universitaire.

L'unité de Soins Palliatifs à une capacité d'accueil de 10 lits actuellement pour les fins de vie dans la dignité, les familles pouvant accompagner leur proche dans cette période souvent difficile.

L'unité d' Accueil de jour Thérapeutique à la possibilité de pouvoir accueillir 15 personnes par jour, devenant une aide pour les familles de pouvoir « souffler » dans la journée. Ce sont souvent des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

✓M PROCHWICZ

Constata une vitesse excessive dans la rue Gaston Bourgeois, la rue haute et la rue de Conty.

✓M JEUNIAUX

- Incivilité

Suite au vol de jardinière dans le cimetière, un voisin a porté plainte à la gendarmerie.

Serait-il possible de réglementer les heures d'ouverture du cimetière.

✓M RIVET

- Animation

Souhaite à nouveau une animation lors de la fête du feu de la St Jean conjointement avec une autre association.

✓Mr DEMOURY

→Réunion de Conseil

Les prochaines réunions de Conseil auront lieu les :

- **Lundi 06 Septembre à 19h30**

Sans autre question des membres du Conseil Municipal , Monsieur le Président lève la séance à 23h10